

DOSSIER MECENAT

Restauration de l'église Saint Blaise et Notre Dame D'ECRETTEVILLE LES BAONS

Fondation du patrimoine

14 rue Georges Charpak - BP 332
76136 MONT SAINT AIGNAN CEDEX

Téléphone 02 32 19 52 51 / Fax 02 32 19 52 53

Site internet : www.fondation-patrimoine.org

Courriel : hautenormandie@fondation-patrimoine.org



Retrouvez le projet sur notre site Internet :
www.fondation-patrimoine.org/31980

Association de sauvegarde de l'église d'Ecretteville-les Baons

1 rue des Troubadours

76190 Ecretteville-les-Baons

Présidente : Mme Sylvie LECLERC

Téléphone : 06 81 27 70 59

Courriel : patrimoine.ecretteville@gmail.com

Commune d'Ecretteville les Baons

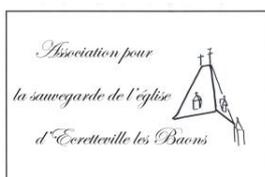
1 rue des Troubadours

76190 Ecretteville-les-Baons

Maire : M. Eric RENEE

Téléphone : 02 35 96 01 98

Courriel : com.ecretteville.les.baons@wanadoo.fr



SOMMAIRE

Présentation du projet

L'église Saint Blaise, joyau du patrimoine	p.3
Un vaste chantier devenu urgent	p.3

La Fondation du patrimoine

Présentation.....	p.7
Qu'est-ce qu'une opération de souscription ?	p.7

L'appel aux dons en faveur de l'église Saint Blaise

Un partenariat important.....	p.8
L'Association pour la sauvegarde du patrimoine d'Ecretteville les Baons.....	P.8

La Fondation du patrimoine, partenaire des entreprises

Le soutien à une action répondant à un fort intérêt des Français	p.9
La possibilité de conforter une relation de partenariat et de confiance avec les collectivités.....	p.9
Un mécénat fédérateur au sein de l'entreprise	p.9
Toutes les garanties de transparence	p.9
Un engagement au service du développement durable.....	p.10
D'importantes incitations fiscales pour les mécènes locaux.....	p.10
Des contreparties attractives offertes à l'entreprise.....	p.10

Comment valoriser votre action ?

Communication interne.....	p.11
Relations publiques.....	p.11
Relations presse.....	p.11
Ancrage territorial.....	p.11

Comment s'engager avec la Fondation du patrimoine pour l'église Saint Blaise ?

Combien faut-il réunir	p.12
Comment soutenir le projet	p.12
Construisons ensemble notre partenariat.....	p.13

Présentation du projet

L'église Saint Blaise et Notre Dame, joyau du patrimoine



L'église Saint Blaise et Notre Dame, c'est l'histoire d'une passion. Et cette passion se fonde sur une conviction : **le patrimoine est vivant !**

La France recèle de nombreux trésors hérités de son histoire, des trésors d'une extraordinaire richesse et d'une formidable diversité. **Notre église**, c'est la présence rassurante d'un point central dans notre village, de notre clocher qui s'élance et qui domine notre plateau cauchois et la lumière des vitraux nous invite à découvrir un peu plus ce lieu magnifique.

Ce patrimoine est **notre héritage** et **notre devenir**, **notre histoire** et **notre inspiration**. Le découvrir, le valoriser, en prendre soin témoignent d'un désir de s'inscrire dans une histoire, d'appartenir à une communauté. Le patrimoine rassemble toutes les générations. Il est tout à la fois **culture** et **lien social**.

Historique

- ▶ Présence attestée de l'église en 1006 dans une charte de Richard II
- ▶ L'ancienne nef (aujourd'hui disparue) datait du 13ème siècle et le chœur du 16ème siècle
- ▶ En 1510 : Construction d'un clocher
- ▶ En 1774 : Remise à neuf de la nef. L'église dispose alors d'un transept, d'un chœur plus large et d'une sacristie
- ▶ En 1881 : Un clocher central est construit au lieu et place d'un clocher placé au portail de la nef.
- ▶ L'ensemble forme la bâtisse actuelle
- ▶ Depuis 2012 pour des raisons de sécurité l'église est fermée au public

Description

- Les soubassements sont réalisés avec une alternance de pierres taillées et de silex.
- Les murs sont composés de pierres taillées et de briques.
- Le pignon occidental de la nef, les tourelles et le clocher sont traités entièrement en pierre de taille de moyen appareil.
- Les bases, corniches et bandeaux moulures sont en pierre.
- Les couvertures sont en ardoises naturelles, le clocher et les tourelles sont ornés d'épis ou d'un faitage en plomb.
- Les gouttières et descentes sont en zinc.
- Les maçonneries sont composites.
- **La cloche, qui date de 1510, est classée monument historique depuis 1908.**

Un projet d'avenir

Un projet ambitieux et audacieux, mais **un patrimoine qui tisse un lien intergénérationnel.**

Hier, la génération de nos aïeux réalisait la **construction** de cette splendide bâtisse.

Aujourd'hui, notre génération œuvre à la **restauration** de ce bel édifice.

Demain, la génération de nos enfants contempera et utilisera ce **lieu riche de son histoire.**

Le patrimoine fait appel à l'idée d'un héritage légué par les générations qui nous ont précédés et nous devons **transmettre intact ou augmenté** aux générations futures, ainsi qu'à la nécessité de **constituer le patrimoine de demain.**

La **restauration de ce monument du patrimoine** va permettre sa réouverture au public dans un premier temps, puis offrir l'opportunité de construire un **projet culturel et social** :

- expositions, conférences, concerts...
- lien entre les deux monuments du patrimoine d'Ecretteville-les-Baons, l'église et le Manoir du Catel (classé aux monuments historiques) par la réalisation d'un arboretum.

Un vaste chantier devenu urgent



Bien que la commune, depuis de nombreuses années, ait fait des travaux d'entretien, plusieurs facteurs sont à l'origine des désordres.

C'est à la suite de la chute de décors en plâtre à l'intérieur de l'église que la commune a fait réaliser un diagnostic complet de l'édifice.

Ce rapport a mis en évidence de nombreux désordres qui ont amené le conseil municipal à lancer le projet de réhabilitation de l'église.

Le travail de l'architecte a été de déterminer un phasage de travaux permettant de sauver l'édifice. L'architecte a décomposé en cinq tranches la restauration de l'église afin de réaliser, en premier, les travaux les plus urgents et d'étaler le montant des travaux sur plusieurs années pour permettre son financement.

1 – 1ère tranche: restauration du clocher

Le clocher est le point culminant de notre village. Facilement identifiable par sa forme et la présence d'une tourelle en pierres et briques abritant un escalier, il est visible à plusieurs kilomètres à la ronde et domine le paysage cauchois.

Son très mauvais état oblige à lui seul la réalisation d'une tranche de travaux estimée à **397 500€ HT** (maçonnerie, charpente, consolidation, couverture en ardoises, remplacement du paratonnerre, traitement des bois, descente et rénovation de la cloche).



2 – 2^e tranche : assainissement de l'édifice, travaux sacristie, façade Nord du chœur et façade Est du transept

La mauvaise conception du réseau de récupération des eaux pluviales a contribué, par l'infiltration d'eau, à dégrader l'ensemble de l'édifice.

Du fait de gouttières sous-dimensionnées, de descentes d'eau fuyardes ou inexistantes, l'eau mouille les parements en pierre calcaire, déjoignant les briques, dégradant les corniches en pierre et les pieds de chevron sous la couverture en ardoise.

L'édifice est entouré d'un trottoir, soit en brique ou en béton. Le rejaillissement des eaux de ruissellement sur ces revers altère le soubassement des murs en silex et pierre calcaires. Le joint d'étanchéité entre le soubassement et le trottoir n'étant plus assuré, l'eau s'infiltré au pied des élévations.

Les travaux consisteront à la remise en état du réseau d'eau pluviale, à la mise en place d'un drain, à la démolition des trottoirs, au remplacement de pierres de soubassement, à des travaux de maçonnerie, de charpente, de couverture et de menuiserie de la sacristie, et la fourniture et la pose d'un beffroi neuf pour un montant total de **191 360 € HT**.

3 – 3^{ème} tranche: la nef et les deux tourelles Ouest

Cette tranche d'un montant estimé à **244 000 € HT**, est destinée à restaurer les deux tourelles en changeant des éléments en pierre de taille, leur couverture et le rejointoiement complet à la chaux. De gros travaux de maçonnerie sur les façades de la Nef, ainsi que sur sa charpente et le remplacement de la couverture seront également réalisés.



4 – 4^{ème} phase : restauration des transepts nord et sud

Comme beaucoup d'éléments, les transepts ont également souffert de l'infiltration d'eau obligeant à de gros travaux de maçonnerie, repiquage et rejointoiement complet, remplacement de pierre, confortation par coulis de chaux des fissures, réfection du réseau de fenestration, protection des vitraux, charpente et couverture, le tout pour une phase estimée à **144 000 € HT**.

5 – 5^{ème} tranche : restauration du chœur et de l'abside

Comme les phases précédentes, on y retrouve des travaux de maçonnerie, de pose de meneaux, de moellons, de pierres et la protection des vitraux pour **94 000 € HT**.



Ces travaux vont permettre de sauver l'édifice pour un montant total 1 070 000 € s'y s'ajoute 130 000,00 € de prestations intellectuelles, soit une opération totale de 1 200 000 € HT



Présentation

Créée par la loi du 2 Juillet 1996, reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine participe à la sauvegarde et la mise en valeur d'un patrimoine méconnu et souvent menacé que sont nombre d'édifices et d'œuvres du passé protégés ou non au titre des Monuments Historiques. C'est ce patrimoine de proximité, propriété de tous, qui fait l'objet de l'attention prioritaire de la Fondation du patrimoine. Sa sauvegarde est l'affaire de chacun.

La Fondation du patrimoine propose d'**aider les collectivités locales et les associations** dans leur projet de restauration de patrimoine en lançant un **appel à dons** par l'organisation d'une **souscription publique**. Cette opération a pour but de réunir largement les habitants, entreprises, amis de la collectivité et associations autour d'un même projet et de recueillir des dons contribuant ainsi au financement du projet.

Les dons recueillis permettent d'alléger les dépenses de la commune d'Ecretteville les Baons, maître d'ouvrage de ce vaste chantier.

Qu'est-ce qu'une opération de souscription ?

En cas de fonds insuffisants pour la réalisation d'un projet de restauration du patrimoine public ou associatif, la Fondation du patrimoine contribue à son plan de financement en mobilisant les collectivités locales, le mécénat populaire et celui d'entreprises.

La souscription s'attache à **développer** et à **démontrer l'attachement de tous** à un projet, et peut **permettre de recueillir les sommes nécessaires** à son aboutissement. L'enthousiasme et la motivation du maître d'ouvrage, lien principal entre les donateurs et la Fondation du Patrimoine, sont une condition indispensable à sa réussite.



Par son rôle d'interface financière, la Fondation du Patrimoine **reçoit les fonds et les reverse au maître d'ouvrage**.

En vertu de la reconnaissance d'utilité publique de la Fondation du Patrimoine d'une part et de la loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations d'autre part, tout don fait à la Fondation du Patrimoine est déductible :

 Pour les particuliers, de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et de l'impôt sur la fortune dans la limite de 75% du don.

 Pour **les sociétés***, à hauteur de **60% du don**, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

La Fondation du patrimoine se charge de l'émission du reçu fiscal et de son envoi par courrier. Tout don d'un montant de 5 000 € ou plus fait l'objet d'une convention de mécénat signée entre la commune, la Fondation du patrimoine et le mécène. Cette convention détermine précisément la gestion du don, et la gestion de la communication autour de cette action de mécénat.

L'appel aux dons en faveur de l'église Saint Blaise et Notre Dame

Un partenariat important

La Fondation du patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine. Elle a manifesté son intérêt pour ce projet, compte tenu de sa haute valeur patrimoniale et de l'urgence des travaux à effectuer.

Ainsi, la Fondation du patrimoine **tient à apporter son soutien en s'associant à la commune et l'Association pour la sauvegarde de l'église d'Ecretteville les Baons** dans le cadre d'une **campagne de souscription** en faveur de la restauration de l'Église Saint Blaise et Notre Dame.

Le partenariat avec la Fondation du patrimoine : un don = un reçu fiscal !

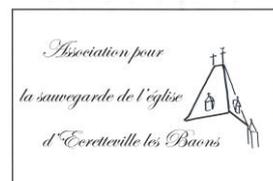
Dans le cadre d'une convention de souscription signée avec la commune d'Ecretteville les Baons et l'association pour la sauvegarde de l'église, la Fondation du patrimoine s'associe au projet de restauration de l'église Saint Blaise et Notre Dame en mobilisant le mécénat de particuliers et d'entreprises et d'éventuelles subventions.

L'objectif est de sensibiliser la population à son patrimoine et d'encourager ainsi les dons en faveur de la protection du patrimoine de proximité. Qu'ils proviennent de particuliers ou d'entreprises, les dons ouvrent droit aux dispositions fiscales concernant les organismes reconnus d'utilité publique. Si le montant des dons collectés atteint 5% du montant des travaux, la Fondation du patrimoine accorde une subvention sur ses fonds propres.

Un appel est lancé à vous, responsables d'entreprises et amis du patrimoine. Si vous souhaitez apporter votre aide à ce grand projet de restauration, complétez et expédiez le bulletin ci-joint accompagné de votre don. En retour, il vous sera délivré un **reçu fiscal** vous permettant de bénéficier de l'économie d'impôt prévue par la loi.



Nom de l'association - Présentation



L'association pour la sauvegarde de l'église d'Ecretteville-les-Baons a vu le jour le 10 mars 2015.

Elle est laïque, à but culturel, a pour objet de communiquer et de sensibiliser le public à la **protection de ce patrimoine local**.

Elle vise à prendre des contacts susceptibles de générer **des dons** qui seront versés par l'intermédiaire de la fondation du patrimoine à la commune d'Ecretteville-les-Baons pour la réalisation des travaux nécessaires à la **sauvegarde de l'église**.

La Fondation du patrimoine, partenaire des entreprises

La Fondation du patrimoine propose aux entreprises de s'associer à des actions de mécénat conçues en fonction de leurs spécificités propres (secteur d'activité, implantation géographique, histoire...), susceptibles de conforter leur image et de renforcer leur ancrage local.

Voici les 7 principaux atouts pour l'entreprise mécène :

Le soutien à une action répondant à un fort intérêt des Français

Des enquêtes d'opinion réalisées au cours de ces dernières années montrent clairement que la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine correspondent à une forte préoccupation des Français, quels que soient leur âge, leur origine sociale ou leurs opinions.

Ainsi un sondage, réalisé par BVA à l'occasion des Journées du Patrimoine de 2006 ayant rassemblé 12 millions de visiteurs, illustre parfaitement cet attachement au patrimoine. Sur le panel des personnes interrogées, 84% estiment que le patrimoine de proximité présente un grand intérêt aux niveaux local et national. 78% d'entre elles considèrent même que ce patrimoine contribue à une meilleure qualité de vie.

Ces chiffres sont confirmés par l'enquête faite en 2010 par France Générosités, qui démontre que les Français sont toujours plus généreux, que les effets de la crise semblent se manifester par des changements dans le comportement des donateurs, leur intérêt pour des causes de long terme fléchissant au profit de celles de proximité.

La possibilité de conforter une relation de partenariat et de confiance avec les collectivités locales

La Fondation du patrimoine est liée à de très nombreuses communes, départements et régions par des conventions de partenariat définissant le cadre et les modalités d'une action conjointe de préservation et de valorisation du patrimoine de proximité. En s'associant à des actions de mécénat engagées par la Fondation du patrimoine, les entreprises pourront témoigner de leur volonté de participer à la mise en œuvre de projets soutenus par les collectivités territoriales et contribuant au développement de l'économie locale.

Un mécénat fédérateur au sein de l'entreprise

Le partenariat entre une entreprise et la Fondation du patrimoine permet la sauvegarde d'éléments de patrimoine qui font partie intégrante du quotidien des salariés, qu'ils soient proches de leur lieu d'habitation, ou implantés dans des lieux qu'ils aiment à fréquenter dans le cadre de leurs loisirs. L'implication des salariés peut être recherchée afin de créer ainsi un mouvement de mobilisation, confortant le sentiment d'appartenance des collaborateurs à l'entreprise et l'ancrage local de celle-ci. Parallèlement, ce partenariat est l'occasion pour l'entreprise de communiquer à un faible coût sur ses actions et ses métiers, et de valoriser son image.

Toutes les garanties de transparence

La Fondation du patrimoine, créée par la loi, reconnue d'utilité publique, est soumise au contrôle de la Cour des comptes. Elle exerce, pour le compte de l'État, des prérogatives de puissance publique, tout particulièrement en matière d'aide fiscale aux travaux sur des bâtiments ayant obtenu son label. Appuyant son action sur un réseau national de plus de 400 bénévoles, la Fondation du patrimoine a des frais de structures très limités, financés pour l'essentiel par les revenus de son capital. Elle peut

ainsi consacrer la quasi-intégralité des dons collectés auprès des entreprises et des particuliers à des projets de sauvegarde du patrimoine, spécifiques et définis d'un commun accord avec les mécènes, en fonction des objectifs qui sont les leurs. La Fondation du patrimoine ne retient, pour ses frais de gestion, que 3 % du montant des dons qui lui sont faits.

Un engagement au service du développement durable

Les entreprises sont de plus en plus conscientes de leurs responsabilités en termes de protection de l'environnement et de développement durable.

La préservation du patrimoine de proximité, expression forte de la solidarité entre les générations, apporte une contribution essentielle au développement durable, au même titre que la préservation de l'air ou de l'eau. Protéger nos paysages, favoriser la transmission des savoir-faire et des techniques traditionnelles de construction, soutenir la création directe ou indirecte d'emplois notamment pour les jeunes, réinsérer des bâtiments légués par notre histoire dans la vie économique et sociale de notre pays sont autant de retombées significatives de la sauvegarde du patrimoine au bénéfice du développement économique local.

Ces actions en faveur du développement durable reposent sur un soutien à des opérations géographiquement proches des entreprises, peu coûteuses et touchant de près la population locale.

D'importantes incitations fiscales pour les mécènes locaux

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 1er août 2003, relative au développement du mécénat, les dons faits à la Fondation du patrimoine sont déductibles de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% de leur montant dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. L'éventuel excédent peut faire l'objet d'un report au titre des cinq exercices suivants.

Des contreparties attractives offertes à l'entreprise

Les porteurs de projets et la Fondation du patrimoine peuvent proposer des contreparties à leurs mécènes, qui viennent s'ajouter à la réduction fiscale. Elles sont admises à hauteur de 25% du montant du don, sans plafonnement.

Exemple : une entreprise fait un don de 10.000 € à la Fondation du patrimoine, affecté au projet de restauration de l'église, les contreparties pour le mécène, à hauteur de 2500€, peuvent être par exemples une mise à disposition gratuite du site restauré, une communication auprès des clients de l'entreprise sur son engagement en faveur de la Fondation, etc.



Comment valoriser votre action ?



Communication interne

- Informez les salariés de vos démarches de mécène
- Invitez-les à participer à la mise en place du projet, faites appel à leurs compétences
- Encouragez vos salariés à s'impliquer au-delà de leur temps de travail, soutenez vous-même ce projet dans lequel certains sont peut-être personnellement engagés

L'impact d'une démarche de mécénat peut être très fort sur la relation entre une entreprise et ses salariés. La cohésion autour du projet de mécénat permet un partage de valeurs au sein de l'entreprise.

Relations publiques

Associée à une action culturelle dans son environnement social, votre entreprise véhicule une image nouvelle auprès de ses partenaires et du public. Le mécénat offre l'opportunité de communiquer autrement :

- En apposant son logo et son nom sur les supports de communication du projet mécéné
- En invitant ses clients ou ses fournisseurs à assister à une représentation, à un vernissage, à une création...
- En organisant une réception autour de la manifestation

Relations presse

Les retombées médiatiques qui découlent de la communication liée au projet mécéné modifient l'image habituelle de l'entreprise. Dans la presse, celle-ci devient l'objet d'articles et de communiqués, et non plus seulement d'encarts publicitaires

Ancrage territorial

Le mécénat culturel offre également l'opportunité de créer ou de conforter une relation de confiance avec les acteurs territoriaux. En effet, l'action culturelle menée par votre entreprise au niveau régional valorise son image auprès de son environnement proche : riverains, partenaires, collectivités... Ceci lui confère une visibilité et une attractivité locales lui permettant de tisser de nouveaux liens, de nouvelles relations, de nouveaux réseaux.

Comment s'engager avec la **Fondation du patrimoine** pour l'église Saint Blaise et Notre Dame d'Ecretteville-les-Baons ?

Combien faut-il réunir ?

Le projet de restauration de l'Église Saint Blaise et Notre Dame bénéficie de partenaires financiers.

Vous pouvez les rejoindre !

Voici en chiffres le plan de financement de la restauration de l'édifice :

Coût total de l'opération : 1 200 000 euros HT :

- Coût des travaux : 1 070 000 euros HT
- Coût des prestations intellectuelles : 130 000 euros HT



Financement espéré :

- Le Conseil Départemental de la Seine Maritime :	300 000 €
- L'État (DETR, DRAC...) :	350 000 €
- La Réserve Parlementaire :	50 000 €
- Le mécénat populaire et l'aide la fondation du patrimoine :	50 000 €
- Le mécénat d'entreprise :	50 000 €
- Reste à la charge de la commune :	400 000 €

Comment soutenir le projet ?

Le mécénat peut s'exercer sous différentes formes :

Mécénat financier :

L'entreprise peut faire un don financier qu'elle choisira d'affecter, en accord avec la Fondation du patrimoine, soit aux travaux de restauration de l'église, soit à la sauvegarde d'un élément particulier (rénovation de la cloche, réhabilitation des vitraux...)

Votre contribution est importante pour nous permettre d'aboutir dans ce projet. Si vous souhaitez apporter votre aide, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- **Connectez-vous sur le site Internet de la Fondation du patrimoine :** www.fondation-patrimoine.org/31980 et découvrez la présentation de l'église. Vous aurez la possibilité de faire un don en ligne depuis notre site par paiement sécurisé.
- Complétez et **expédiez le bon de souscription**, accompagné de votre don.
- Pour toute contribution d'un minimum de 5 000 €, contactez la Fondation du patrimoine pour un rendez-vous qui visera à rédiger la convention de souscription

Produit partage :

Depuis plusieurs années, le *charity-business*, traduit en France par *produit-partage*, fait son chemin. Le principe en est simple : pour chaque produit ou service vendu, l'entreprise s'engage à reverser une partie du prix à un ou plusieurs projets publics ou associatifs soutenus par la Fondation du patrimoine. L'intérêt de l'opération est évident : une notoriété accrue et des fonds additionnels pour les porteurs de projet, une image citoyenne pour l'entreprise et un achat solidaire, sans centime supplémentaire, pour le consommateur. Bref, une opération d'une grande lisibilité et qui satisfait toutes les parties dans un partenariat mutuellement gagnant. Les fonds versés par l'entreprise sont déductibles de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60%, dans la limite de 5% de son chiffre d'affaires.

Construisons ensemble notre partenariat !

Par expérience, nous savons que chaque partenariat est unique car tout se construit dans le respect des intérêts et de la culture de chaque partenaire. Nous mettrons à votre disposition toute notre expertise et nos ressources pour servir au mieux votre engagement en construisant ensemble une collaboration adaptée à nos attentes respectives et à nos valeurs communes.

La nécessité de conserver et de restaurer un monument du patrimoine dépasse largement la simple propriété personnelle. Le patrimoine relève du bien public et du bien commun.

« L'héritage ne se transmet pas, il se conquiert »

André Malraux 1935

